

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'APEEE du 4 juin 2013

Présidence : R. Frizon

Étaient présents : H. Altenberg, E. Angliviel, S. Chaitkin, C. Chevalier, D. Chircop, D. Delehayé, I. Dobo, K. Glowacka-Rochebonne, R. Harvey-Kelly, V. Lesoile, E. Leurquin, G. Luciani, K. Mathé, P. Moles-Palleja, S. Obermaier, V. Solvignon, A. Somoza, M. Zanzi.

Étaient excusés : P. Choraine, E. Drory, T. Fernandez-Gil, Z. Krasznai, F. Rossignol, A. Soussi-Nachit.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du CR du CA du 7 mai 2013.

Le compte-rendu du CA du 7 mai 2013 est adopté.

3. Suivi des réunions

a) Groupe de suivi des Ecoles européennes de Bruxelles du 15 mai 2013

Ce groupe est présidé et organisé par le Secrétariat Général des Ecoles européennes.

R. Frizon y a représenté les parents de l'École européenne d'Uccle.

Les points abordés ont été les suivants :

- décision du Conseil supérieur de créer une **5^{ème} École européenne à Bruxelles**. Les chiffres présentés par le Secrétariat général montrent une augmentation constante de la population des Ecoles européennes. Les projections tendant à montrer que le système des Ecoles européennes tel qu'il existe aujourd'hui arrivera à saturation en 2016. Le Secrétariat général demande officiellement au Gouvernement belge de prendre les dispositions nécessaires afin de prévoir une école disposant d'une capacité d'accueil de 2500 élèves, dès septembre 2015. Il demande également de pouvoir disposer de Berkendael dès 2015 comme base de cette 5^{ème} école, pour des classes allant de la maternelle à la 3^{ème} secondaire. En effet, Bruxelles IV a déjà un niveau maternelle/primaire quasi plein, mais encore de la place pour le secondaire. Un groupe de travail restreint s'est réuni en février dernier (les directeurs des écoles et les parents n'en faisaient pas partie), afin de définir les besoins des Ecoles européennes pour les années à venir. L'Etat belge doit proposer une solution pour 2019 : soit un deuxième site complémentaire à Berkendael, soit un projet de construction d'une grande école sur un nouveau site (de 5 à 6 hectares), pouvant accueillir de 2500 à 3000 élèves, à proximité des Institutions européennes. R. Frizon, au nom de l'APEEE d'Uccle, a défendu l'idée suivante : constituer une 5^{ème} École européenne de type école française, regroupant les 3 dernières années avant le bac (S5 à S7). Cette proposition est basée sur les arguments suivants :
 - déplacer des « grands » vers un site central est plus facile que de déplacer des petits enfants ; les grands sont plus autonomes ;
 - une classe de primaire est stable et autonome. La complexité est bien plus importante en secondaire, avec l'existence de nombreux groupes constitués en fonction des différentes options. Regrouper tous les élèves de la 5^{ème} à la 7^{ème}

permettrait de créer des groupes plus homogènes, notamment pour les options dans des langues non-majoritaires ;

M. Kivinen, Secrétaire général, a contré cette proposition avec les arguments suivants :

- regrouper 2500 à 3000 adolescents sur un même site n'est pas facile à gérer (discipline, comportements déviants,...) ;
- importance des travaux d'adaptation à mettre en œuvre dans les écoles existantes (classes de secondaire à transformer en classes pour des enfants de maternelle et primaire, avec leurs besoins spécifiques) ;
- les 3 niveaux envisagés (S5-S6-S7) ne généreraient pas suffisamment d'heures de cours pour remplir les emplois du temps des professeurs. Ces derniers devraient dès lors compléter leur emploi du temps en enseignant dans les autres Ecoles européennes.

Le plus important et le plus urgent est de trouver un site pouvant accueillir jusqu'à 3000 élèves, peu importe le niveau ; éventuellement, deux sites plus petits, donc deux écoles (l'une entre Uccle et Ixelles, l'autre entre Laeken et Woluwé). La structure des bâtiments pourra être pensée par la suite, en fonction des enfants qui y seront accueillis.

Les parents insistent sur le fait de ne plus séparer les fratries. Le nouveau site devra être accessible facilement, en transports en commun également surtout si l'école accueille des élèves de fin de secondaire.

- Les travaux du bâtiment **Fabiola** connaissent du fait du sujet précédent une nouvelle contrainte : être absolument terminés en 2015 pour libérer Berkendael. Ils n'ont toujours pas commencé. Mme Ruiz-Esturla a exprimé sa pleine confiance en la Régie des bâtiments pour respecter ses engagements.
- Longue discussion sur les problèmes de sécurité à l'École européenne de Bruxelles II.

b) Conseil d'école du 30 mai 2013

Ce Conseil d'école a réuni les représentants des parents, des enseignants, des élèves et des personnels administratifs, autour de la direction.

Un document de travail sur la protection des enfants a été présenté. Ce document apparaît comme difficilement compréhensible quant aux objectifs poursuivis ; plusieurs sujets se retrouvent dans plusieurs paragraphes différents. S. Obermaier propose de rencontrer la rédactrice de ce document.

Les points suivants ont été abordés lors de ce Conseil d'école :

- **L'inspection de l'école.** Elle semble plutôt positive : les élèves, les parents et les enseignants se sentent soutenus. Les remplacements semblent bien se passer. L'ambiance constatée dans l'école semble bonne. Les inspecteurs ont relevé de bonnes initiatives pédagogiques en primaire. Le niveau de Learning support est très bon dans notre école.
Points à améliorer : le plan annuel devrait être plus précis, avec des objectifs et des délais clairement définis. Une harmonisation entre les sections linguistiques est souhaitée.
P. Moles-Palleja et E. Leurquin (vice-présidents de l'APEEE) ont rencontré les inspecteurs. Deux questions se sont posées : comment les parents sont-ils impliqués ? Comment sont organisées les transitions de la maternelle vers l'école primaire, et de l'école primaire vers l'école secondaire ?
- **Infor-drogues** : les formations des enseignants volontaires se poursuivent.
- Rencontre de Mme Ruiz-Esturla avec la Régie des bâtiments à propos des travaux dans le bâtiment **Fabiola** : les retards sont dus à l'état de santé de l'architecte principal. Un

nouvel architecte vient finalement d'être désigné. Les travaux préparatoires ont commencé, les appels d'offre devraient suivre. Les travaux pourraient donc commencer en début d'année civile prochaine. La Régie des bâtiments confirme que les délais seront respectés (d'ici à 2015).

- Le Conseil supérieur des Ecoles européennes s'est exprimé sur deux sujets :
 - **réforme du secondaire** : les regroupements verticaux seront préférés à des réductions du nombre d'heures. S'il y a regroupement vertical, l'intérêt de l'élève devra être prépondérant ;
 - pour les **ONL** (other national language) : les nouveaux enfants maltais et irlandais pourront bénéficier de cours de maltais ou d'irlandais à condition d'être inscrits en section anglophone.
- Changement des **conditions de passage d'une classe vers la suivante** : ces conditions ont été assouplies, en tenant compte des remarques des enseignants. La décision de passage ne sera plus basée uniquement sur les moyennes arithmétiques, mais également sur les efforts fournis par l'élève même s'il ne veut pas suivre une filière de type scientifique. L'objectif de ce changement est de réduire les taux d'échecs.
 - avant le changement : le redoublement était prononcé si l'élève présentait plus de 3 échecs (plus de 3 notes inférieures à 6) OU si la moyenne générale de ses notes était inférieure ou égale à 6 ;
 - à partir de cette année : le redoublement pourra être prononcé si l'élève présente plus de 3 échecs ET une moyenne générale inférieure ou égale à 6.
- **Dress-code** : les enseignants demandent que les élèves se présentent en cours dans une tenue ne laissant pas apparaître les sous-vêtements et impliquant le respect de l'élève par lui-même. L'APEEE soutient cette démarche et accorde sa confiance aux enseignants pour juger de la tenue correcte.
- **Code de conduite** : l'APEEE demande à l'école que ce code de conduite signé par chaque élève en début d'année scolaire soit traduit dans les 8 langues de l'école.
- **Autorisation de sortie des élèves de 4^{ème} secondaire** : suite au CA précédent, quelques représentants de section ont interrogé les parents qu'ils représentent quant à interdire aux élèves de 4^{ème} secondaire de sortir de l'école durant la pause de midi.
 - La section hongroise est défavorable à l'interdiction. Elle propose d'envoyer un courrier au magasin « GB » (chaussée de Waterloo), demandant à ses responsables de faire attention à ne pas vendre d'alcool aux enfants.
 - La section anglophone est favorable à l'interdiction de sortie.
 - La plupart des parents de la section allemande sont contre l'interdiction (« les parents doivent prendre ce type de décision au sein de leurs familles, ce n'est pas à l'école de fermer les portes ») ; mais les avis sont partagés.

La décision d'interdire la sortie des élèves de 4^{ème} secondaire durant l'heure de midi pourrait être interprétée comme une sanction (pour absentéisme, résultats insuffisants, etc.). Il faut rester prudent.

L'APEEE estime que ce n'est pas aux parents de prendre ce type de décision, mais bien à l'école en fonction d'un état des lieux de la situation actuelle en 4^{ème} secondaire (drogue, alcool, cantine, etc.). La demande ne viendra pas des parents.

c) Réunion de direction du 30 mai 2013

Les points suivants ont été discutés entre la direction et R. Frizon, E. Leurquin et P. Moles-Palleja :

- **L'inspection de l'école** (voir ci-dessus, point b).
- **Le futur de l'Asbl « Classes de neige »** : la direction de l'école propose la dissolution de cette Asbl, en raison notamment de la lourdeur du secrétariat et des autres formalités administratives. Les représentants de l'APEEE ont souhaité en parler au CA de l'APEEE avant de prendre une décision. Un « plan B » a été proposé : que l'APEEE en assure le secrétariat.

Si l'Asbl est maintenue, les parents sont sûrs d'être consultés sur toutes les décisions liées aux finances de l'Asbl (après tout, le maintien des classes de neige s'est joué cette année en dehors de l'Asbl, par une action de l'APEEE en Conseil d'Éducation et auprès de la direction de l'école).

S'il y a dissolution, que va-t-il advenir des réserves de l'Asbl ?

S'il y a dissolution, les parents continueront-ils d'être associés aux décisions de solidarité ?.

S'il y a dissolution, les parents pourront tout de même encore donner leur avis, au sein des Conseils d'éducation. Si l'école s'engage à continuer à consulter les parents, si le budget des classes de neige continue à être présenté de façon transparente aux parents et si une information claire est donnée quant à l'utilisation du patrimoine actuel de l'Asbl, l'APEEE ne s'oppose pas à la dissolution de l'Asbl (I. Dobo).

Les classes vertes et classes de mer fonctionnent également avec des comptes hors-budget clairement identifiés en annexe des comptes de l'école. L'idée serait la même pour les classes de neige.

L'APEEE compte demander un accord écrit à la direction de l'école sur les conditions ci-dessous. Il sera demandé qu'une même démarche soit adoptée pour toutes les classes transplantées financées entièrement par les parents. Il pourrait y avoir un comité « solidarité » dans lequel les parents seraient représentés et pourraient participer à la décision d'octroyer ou non un soutien financier aux familles connaissant des difficultés financières.

En résumé, l'APEEE peut confirmer à l'école qu'elle accepte la dissolution de l'Asbl « Classes de neige » si trois conditions sont remplies :

- transparence des comptes ;
- garantie de pouvoir continuer à participer aux décisions de solidarité ;
- garantie d'une consultation des parents sur les buts pédagogiques lors des Conseils d'éducation.

- La représentation de l'APEEE lors de la **rencontre avec les nouveaux parents**, le 2 septembre 2013. Proposition d'E. Leurquin de prévoir un dépliant présentant l'APEEE.
- **La bourse aux livres** : les 26 ou 27 juin, ainsi qu'une date de rattrapage pour les nouveaux parents en septembre.
- L'APEEE demande qu'il y ait à nouveau une **réunion de rentrée pour les parents d'élèves en 7^{ème} secondaire** (comme pour tous les autres niveaux), afin de pouvoir procéder à l'élection des représentants des parents.
- **Le bal du bac** : l'école demande si les parents veulent maintenir ce bal du bac ? L'école ne le souhaite pas. Les élèves ont besoin des parents pour la signature des contrats nécessaires à cet événement. Cet événement ne sera pas porté par l'APEEE non plus et dépendra du bon vouloir de parents de S7 à signer les contrats.

d) Conseil d'Éducation secondaire du 4 juin 2013

P. Moles-Palleja et V. Solvignon rapportent l'essentiel de ce Conseil d'éducation :

- Les listes des livres devraient être prêtes vers le 17 ou le 18 juin. La tenue d'une **bourse aux livres d'occasion** de rattrapage est accordée début septembre (pour les nouveaux parents). L'école confirme la publication de l'unique ISBN sur les listes (et non plus les titres et auteurs des manuels), seule information valable à prendre en compte pour les livres qui vont être utilisés.
- **L'enquête « Bien-être des élèves à l'école secondaire »** a été lancée, en trois langues (français, anglais et allemand). M. Studer veut mettre en place les mesures nécessaires suite à l'analyse des réponses obtenues. L'École européenne de Woluwé souhaite également pouvoir diffuser cette enquête.
- **Voyages scolaires en 6^{ème} secondaire** : il sera demandé aux élèves de participer à l'organisation de ces voyages dès la prochaine rentrée (thématique, contenu, projet pédagogique...). L'école et les parents souhaitent que les élèves se réapproprient leur voyage, ce qui pourrait réduire le nombre d'élèves n'y participant pas. La durée des voyages pourrait être réduite, mais cette durée peut également être rallongée si le projet pédagogique le justifie. Il est envisagé de demander le paiement de l'intégralité du coût du voyage dès l'inscription pour éviter les impayés de dernier moment, avec la possibilité de rattacher systématiquement une assurance annulation au contrat.
E. Angliviél pose la question de l'attitude de l'école face aux enfants ne pouvant participer aux voyages scolaires pour raisons médicales avérées (question qui concerne aussi l'école maternelle et primaire). Rien ne semble réellement être mis en place pour les **enfants allergiques, diabétiques et autres**. E. Leurquin propose d'en parler au prochain Conseil d'éducation primaire. La question a été abordée au Conseil Sécurité et Hygiène, notamment par le médecin scolaire : quel protocole suivre en cas de choc allergique ou autre réaction « grave » ? R. Frizon propose de remettre le sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil d'école, car le problème dépasse le cadre des classes transplantées ; le risque existe tous les jours au sein de l'école.
- Un seul **détaché britannique** quitte l'école cette année, et ne sera pas remplacé.
- **Les rapports de printemps en 7^{ème} secondaire** arrivent trop tard (février). Les enseignants préfèrent avoir un rapport direct avec les parents plutôt que de passer par un rapport impersonnel.
- Les parents de la section francophone ont demandé à M. Studer de tenir compte du niveau en mathématiques des élèves de 4^{ème} secondaire ayant choisi l'option « **maths4** ». Ces élèves n'ont en effet pas les mêmes outils mathématiques que ceux qui suivent l'option « maths6 » pour appréhender les **cours de physique**.

e) Réforme du secondaire et cost sharing

- **Réforme du secondaire :**

Le Secrétariat général propose plusieurs filières : sciences, humanités, économie, langues, art. Les langues 1 et 2, les cours de religion/morale et d'éthique ainsi que les cours de gym seraient les mêmes pour tous. Les élèves seraient aussi amenés à faire un travail de recherche sur un thème étudié en 6^{ème} secondaire. Un choix d'options serait possible pour quelques filières, avec des matières spécifiques à chacune.

Les autres cours seraient organisés par périodes (maths 3 ou 5 pour toutes les filières, à part en filière scientifique : maths 5 obligatoire).

La nouveauté porterait sur le choix de sciences intégrées (pour les filières non scientifiques) ou de sciences humaines intégrées (pour les filières scientifiques).

Les parents du groupe de travail « Réforme du secondaire » de notre APEEE proposent notamment le remplacement des sciences humaines intégrées par un cours d'histoire (considéré comme important pour tous les élèves) et de supprimer les filières. Le travail va se poursuivre au sein de ce groupe afin de présenter une proposition à Interparents.

- **Cost sharing**

D. Chircop rapporte l'essentiel de la réunion qui a eu lieu à ce sujet :

12 personnes ont assisté à la réunion du 30 mai : la représentante des parents auprès d'Interparents, 2 parents de l'École européenne de Woluwé et un parent de l'École européenne de Laeken, 2 représentants des Swals, 1 représentante de la section hongroise et plusieurs représentants de la section anglophone.

L'objectif de ce groupe de travail est de faire la synthèse de cette question de cost sharing, de faire un compte-rendu du contexte et de l'historique de ce sujet, d'en informer les parents afin d'éviter toute panique et la désignation de boucs émissaires. Cette synthèse pourra également servir lors des prochaines réunions. Il s'agira de trouver des solutions à court et à long termes, et de développer une stratégie de promotion de ces stratégies.

Le mandat de ce groupe de travail local devrait être élargi à d'autres Ecoles européennes de Bruxelles, afin de coordonner toutes les actions entreprises.

4. APEEE Services : tarifs 2013-2014.

E. Leurquin rapporte les informations sur l'évolution des tarifs des services, discutée lors du dernier CA de l'APEEE Services.

Les tarifs des activités périscolaires de Césame sont à la hausse afin notamment de faire face à ses coûts fixes. Le prix des activités passe de 160 à 190 euros afin d'équilibrer les comptes (ce qui avait été demandé par le CA de l'APEEE) mais aussi parce que le nombre de semaines d'activité a été augmenté. Le but de l'augmentation du prix des activités n'est pas de faire du bénéfice mais bel et bien d'équilibrer les comptes.

Malgré une augmentation des prix de la cantine de 3%, la cantine d'Uccle reste la moins chère parmi celles des Ecoles européennes de Bruxelles.

Transport : la Commission ne prendra plus en charge les bus de la garderie Commission à partir de septembre 2013. Ce coût de 25 000 € sera à la charge des parents.

Le CA accepte ces tarifs pour 2013-2014.

5. Fête de l'école (attribution des bénéfices)

Le profit pour l'APEEE s'élève à environ 13 000 euros.

Deux demandes ont été présentées : réduire le bruit à la cantine et participer au financement de plusieurs projets du groupe de travail « Bien-être des enfants » (Communication non violente en primaire, lutte anti-drogue en début de secondaire).

Pas de proposition concrète à ce jour, les décisions d'affectation sont donc reportées à la rentrée.

6. Divers

Aucun point.

Prochain CA : sera fixé à la rentrée.

Rapporteur : Esther Proficz